

# OACTE DE CAUTION SOLIDAIRE

Loi n° 94 624 du 21 juillet 1994

**ENTRE LES SOUSSIGNES,**

## PROPRIETAIRE

Nom et Prénom : SNC BAGNEUX

Adresse : 24, Avenue Albert Petit 92220 BAGNEUX

SIRET 432 548 246

**Mention à lire attentivement par **XX** et qu'il n'est plus nécessaire de recopier à la main. La signature électronique du document suffisant**

## CAUTION SOLIDAIRE

**NOM ET PRÉNOM : XX**

**ADRESSE :**

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT **XX****

déclare se porter solidaire de **YY**.....  
au profit de la SNC BAGNEUX propriétaire, qui accepte, du paiement du loyer (éventuellement révisé), du dépôt de garantie, des charges, des réparations locatives, le cas échéant des intérêts et frais de procédure, et de toutes les obligations à la charge du résultant d'un contrat de location signé le **DATE** pour un appartement situé à BAGNEUX 24, avenue Albert Petit (92220) entre la SNC BAGNEUX (le propriétaire) et **YY**  
reconnait avoir reçu un exemplaire de ce contrat et déclare avoir parfaite connaissance des obligations contractées par le locataire et la situation financière de ce dernier : il s'engage pour la durée du bail initial et de son éventuel renouvellement, dans la limite de six années ; il appose ci-dessous la mention prévue par l'article 1326 du Code Civil et l'article 22-1 alinéa 1, de la loi du 6 juillet 1989. S'engage à signaler immédiatement tout changement d'adresse à la SNC BAGNEUX

Bon pour caution solidaire avec renonciation au bénéfice de division et de discussion, pour le paiement du loyer, s'élevant ce jour à la somme de (1) (598,15 €) cinq cent quatre-vingt-quatre-vingt-dix-huit euro et quinze centimes d'euro éventuellement révisée dans les conditions du contrat signé le **DATE** selon la variation de l'indice IRL des loyers publié par l'Insee qui est à ce jour : 130,57 publié le 15/04/2020.

Des charges s'élevant ce jour à la somme de (598,15 €) cinq cent quatre-vingt-quatre-vingt-dix-huit euro et quinze centimes d'euro (1)...(0€) zéro Euro du dépôt de garantie d'un montant de ( et des éventuels intérêts, réparations locatives et frais de procédure auxquels pourrait être tenu **YY**.....)

Cet engagement vaut pour une durée maximale de 6 ans. Lorsque le cautionnement d'obligations résultant d'un contrat de location conclu en application du présent titre ne comporte aucune indication de durée ou lorsque la durée du cautionnement est stipulée indéterminée, **XX** peut le résilier unilatéralement. La résiliation prend effet au terme du contrat de location, qu'il s'agisse du contrat initial ou d'un contrat reconduit ou renouvelé, au cours duquel le bailleur reçoit notification de la résiliation

Fait à Bagnaux.....

Le **DATE**.....

La gérance de  
La Snc Bagnaux  
Signature

**XX**  
Signature

---

---

**IMPORTANT :**

En cas de pluralité de cautions, chacune d'entre elles doit recopier la mention manuscrite et cet imprimé n'est valable que pour les dettes civiles de loyer.